REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 001-200073286-20200729-20200729_07DCS-DE

N° d'ordre : 20200729-07DCS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 29 juillet 2020

L'An deux mille vingt, le mercredi vingt-neuf juillet à Dix-Neuf heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Polyvalente de la Commune de Replonges sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNE DU SCOT BVS	DELEGUE TITULAIRE				DELEGUE SUPPLEANT			
	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM / Pré nom	Présent	Excusé	Absent
ARBIGNY	GRAS Daniel	х			SEVESTRE Marie-Hélène			х
ASNIERES SUR SAONE	WILLEMS Jean-marc	х			FONTIS Michel			х
BAGE DOMMARTIN	BERNIGAUD Christian	х			DIOCHON Eric	х		
BAGE LE CHATEL	DA COSTA Carlos		х		MALATERRE Jean-Louis	х		
BEY	GENTIL Michel	х			LAURENT Agnès			х
BIZIAT	ROCH Vincent	х			VEUILLET Stéphane			х
BOISSEY	TIRREAU Andrée	х			PAUGET Grégory			х
BOZ	GIRAUD Alain	х			BOYAT Dominique	х		0
CHANOZ CHATENAY	MORANDAT Olivier		х		DEL VECCHIO PERNOUD Sébastien	х		
CHAVANNES SUR RESSOUZE	GAVAND Jean-Paul	х			DOUARD Dominique			х
CHAVEYRIAT	JACQUET Claude	х			RONGEAT Ghislaine			х
CHEVROUX	DEVEYLE Arnaud			х	SAVOT Dominique		х	
CORMORANCHE-SUR-SAÔNE	PALLOT Jacques	х			PICHARD Séverine	х		
CROTTET	LHOTELAIS Jean-Philippe	х			DANNACHER Michèle			х
CRUZILLES LÈS MEPILLAT	DREYFUS Eric			х	POLONIA Joseph			х
FEILLENS	CHAMBARD Bertrand	х			VERNE Odile			х
GORREVOD	GUILLERMIN Henri	х			JANIAUD Françoise			х
GRIEGES	GREMY Annick		х		CHARVET Thierry	х		
LAIZ	SCHAUVING Sébastien		х		LOPES Fabien	х		
MANZIAT	COULON Arnaud	х			VOISIN Luc			х
MEZERIAT	DUPUIT Guy		х		MONIER Joel			х
OZAN	PESENTI Marie-Jeanne	х			BOYAT Marie-Eve	х		
PERREX	VIGHETTI Jean-Jacques		х		MONTANGERAND Jean Michel	х		
PONT DE VAUX	PION Pascal	х			BUGAUD Jean-Pierre			х
PONT DE VEYLE	MICHEL Luc	х			MARQUOIS Michel			х
REPLONGES	VERNOUX Bertrand	х			RETY Jean-Pierre	х		
REYSSOUZE	PELUS Agnès	х			LUSSIANA Christian			х
SAINT BENIGNE	UNIA Emily	х			POMMET Catherine	х		
SAINT ANDRE DE BAGE	BAUCHEREL Didier	х			PLENARD Philippe	х		
SAINT ANDRE D'HUIRIAT	JOURNEAU Damien	х			DOUVRES Dorian			х
SAINT CYR SUR MENTHON	LAUNAY Jean-Paul	х			CAMILLERI Jean-Luc			х
SAINT ETIENNE SUR REYSSOUZE	PELUS Jean-François	х			BERROT Daniel			х
SAINT GENIS SUR MENTHON	GREFFET Christophe	х			BROCHAND Michel			х
SAINT JEAN SUR VEYLE	BROYER Roger	х			RABUEL Roland			х
SAINT JULIEN SUR VEYLE	MAUGE Lionel			х	REY Michel			х
SERMOYER	PANCHOT Huguette	х		i see yaa	COULON Anne-Marie			х
VESINES	JULLIN Gilbert	х			FOUCHER Philippe			х
VONNAS	CARJOT Jean-François	х			DUCLOS Nathalie			х

Envoi de la convocation : 22/07/2020 Affichage de la convocation : 22/07/2020

Nombre de délégués élus : 38 Nombre de délégués votants : 34

Nombre de pouvoir : 1 : M. DUPUIT Guy a donné pouvoir à M. GREFFET Christophe

A l'unanimité, Monsieur ROCH est désigné Secrétaire de séance.

Affiché le

ID: 001-200073286-20200729-20200729_07DCS-DE

OBJET: Election des membres du bureau

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-10 ;

Vu le Code électoral;

Considérant que, par délibération séparée, il a été décidé de fixer le nombre de membres du Bureau à 12 ;

Considérant que le Président et les vice-présidents sont membres de droit du Bureau, il est nécessaire de procéder à l'élection des 8 membres restants,

Considérant qu'il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires pour le 5^{ème} membre du Bureau suite à la candidature de M. Christian BERNIGAUD,

Considérant le premier tour de scrutin, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 0
- reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

A obtenu:

Christian BERNIGAUD: Trente-cinq (35) voix

Le Conseil Syndical,

Après avoir voté.

M. Christian BERNIGAUD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu membre du Bureau.

Considérant qu'il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires pour le 6ème membre du Bureau suite à la candidature de M. Jean-François CARJOT,

Considérant le premier tour de scrutin, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 0
- reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

A obtenu:

M. Jean-François CARJOT: Trente-cing (35) voix

Le Conseil Syndical,

Après avoir voté,

M. Jean-François CARJOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu membre du Bureau.

Considérant qu'il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires pour le 7^{ème} membre du Bureau suite à la candidature de M. Pascal PION

Considérant le premier tour de scrutin, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 0
- reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

A obtenu:

Pascal PION: Trente-Cing (35) voix

Le Conseil Syndical, Après avoir voté.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020 Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le



M. Pascal PION, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu membre du bursad.

Considérant qu'il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires pour le 8ème membre du Bureau suite à la candidature de M. Olivier MORANDAT.

Considérant le premier tour de scrutin, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 0
- reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

A obtenu:

Olivier MORANDAT: Trente-Cing (35) voix

Le Conseil Syndical, Après avoir voté,

M. Olivier MORANDAT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu membre du Bureau.

Considérant qu'il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires pour le 9ème membre du Bureau suite à la candidature de M. Bertrand CHAMBARD,

Considérant le premier tour de scrutin, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 0
- reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

A obtenu:

Bertrand CHAMBARD: Trente-Cing (35) voix

Le Conseil Syndical,

Après avoir voté,

Bertrand CHAMBARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu membre du Bureau.

Considérant qu'il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires pour le 10ème membre du Bureau suite à la candidature de M. Jean-Philippe LHOTELAIS,

Considérant le premier tour de scrutin, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 0
- reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

A obtenu:

Jean-Philippe LHOTELAIS: Trente-Cing (35) voix

Le Conseil Syndical, Après avoir voté,

Jean-Philippe LHOTELAIS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue membre du Bureau.

Considérant qu'il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires pour le 11ème membre du Bureau suite à la candidature de Mme Andrée TIRREAU,

Considérant le premier tour de scrutin, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Co

- reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 35

- majorité absolue : 18

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020 Affiché le

ID: 001-200073286-20200729-20200729_07DCS-DE

A obtenu:

Andrée TIRREAU: Trente-cinq (35) voix

Le Conseil Syndical, Après avoir voté,

Mme Andrée TIRREAU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu membre du Bureau.

Considérant qu'il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires pour le 12ème membre du Bureau suite à la candidature de M. Luc MICHEL.

Considérant le premier tour de scrutin, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 0

- reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 35

- majorité absolue : 18

A obtenu:

Luc MICHEL: Trente-Cing (35) voix

Le Conseil Syndical, Après avoir voté,

M. Luc MICHEL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu membre du Bureau.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents. Certifié exact et pour extrait conforme, Le Président,

Henri GUILLERMIN.

SYNDICAT MIXTE du SCoT BRESSE-VAL de SAÔNE

Certifié exécutoire Affiché le :

Transmis en Préfecture le :

Voies et délais de recours: En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.